# LE RÉGLEMENT

#### RANDONNÉES PÉDESTRES de la Maison de Quartier du Bois du Château :

Tous les lundis de l'année à partir de 14h00.

La programmation se fait avec le groupe, la date est indiquée sur le programme des sorties.

#### **TARIFS + CONDITIONS:**

Adhésion annuelle adulte : 10€

+ Certificat médical d'aptitude à la Marche de moins de 3 mois.

#### **DÉPLACEMENTS:**

Pendant la crise sanitaire, les déplacements se font à pied ou en covoiturage. Les rendez-vous sont donnés généralement à la Maison de Quartier du Bois du Château. Pensez à être à l'heure!

#### Pensez à vous munir d'un ticket de bus au cas où!

Coût supplémentaire à prévoir si visite d'un site, d'une expo ou d'un musée.

#### Inscription obligatoire à l'accueil.

Si vous devez annuler, prévenez-nous, cela pourra libérer une place pour une autre personne.

#### **ÉQUIPEMENT À PRÉVOIR:**

Une paire de chaussures de marche dans lesquelles vous êtes à l'aise, des bâtons de marche nordique si vous le souhaitez, des chaussettes.

Une tenue vestimentaire pratique de votre choix, une petite laine, un vêtement de pluie au cas où, de la crème solaire, un chapeau, une bouteille d'eau et un goûter si vous le souhaitez dans un petit sac à dos.

Nous respectons le rythme de chacun.

#### **TEMPS DES PROMENADES:**

Le groupe des Tous Petits Pas parcourt environ 1 à 2 km l'après-midi pendant environ 2H00 de marche, en alliant moments de pause, de contemplation de la nature et papotage!



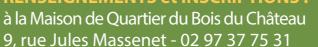
Maison de Quartier du Bois du Château 9, rue Jules Massenet - 56100 LORIENT contact@mqboisduchateau.info 02 97 37 75 31



## PROGRAMME PROMENADES

DU 19 AVRIL AU 31 MAI 2021





Laëtitia LE CLOAREC llecloarec@libdc.fr













Utilisation possible du MINIBUS de la Maison de Quartier pour certaines sorties (à confirmer par la Responsable du secteur Adultes). Nombre de places 6 personnes maxi (dont le chauffeur).

Possibilité de covoiturage : prévoir de venir avec des voitures.



### **COVID - 19**

Vous devez prendre connaissance des consignes de notre protocole sanitaire avant toute participation au groupe de marche de la Maison de Quartier de Bois du Château.

**1. Avant la ballade**, assurez-vous de :

Ne pas avoir de symptômes de la Covid-19. Ne pas avoir été en contact avec une personne atteinte ou suspectée d'être atteinte de la Covid19 dans les 15 jours précédents la ballade. Respectez les recommandations de votre médecin au regard de votre état de vulnérabilité et consultez votre médecin avant de reprendre les séances si yous avez été atteint par la Covid-19. Avoir rempli et signé la feuille d'émargement.

- 2. Pendant la ballade : Le groupe est limité à 6 personnes (encadrement compris). Autant de groupes seront constitués selon le nombre de personnés présentes au démarrage de la ballade, afin de faire respecter cette consigne numéraire. Respectez une distance de 2 mètres au minimum avec les autres marcheuses et marcheurs. LUtiliser exclusivement votre propre matériel et ne pas l'échanger ou le prêter.
- **3. Après la ballade**: En cas de signes de maladie (fièvre, toux, ...) dans la quinzaine suivant une séance, le participant doit prévenir immédiatement la Maison de Quartier qui en informera rapidement les autres participants. La personne malade et les autres participants devront respecter le protocole sanitaire s'appliquant à une potentielle contamination (en matière d'isolement et de test notamment).

Pour plus d'informations, se référer au protocole de l'activité « Marches et Randonnées » de la Maison de Quartier.











## RÉUNION PRÉPARATOIRE DES SORTIES **DES «TOUS PETITS PAS»** DE JUIN ET JUILLET 2021:

MERCREDI 26 MAI de 10H30 à 12H00 à la Maison de Quartier

Plans, brochures et idées sont les bienvenues!